

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 30 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le séjour de la reine Victoria en Suisse ne pouvait échapper à la loi commune, qui fait du moindre déplacement d'un chef d'État un sujet de conjectures à perte de vue. La présence de lord Stanley à côté de sa souveraine, bien qu'elle eût été expliquée par une exigence formelle de la Constitution britannique, a fourni un prétexte de plus aux commentaires. Aussi quels efforts n'a-t-on pas faits, depuis quelques semaines, pour représenter Lucerne comme le centre d'une sorte de congrès européen semi-clandestin, et pour transformer le ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne en touriste négociateur !

Au milieu des assertions de ce genre, qui ont surgi tour à tour, il en était une plus persistante que les autres : on parlait obstinément d'importantes entrevues entre la reine d'Angleterre et la reine de Hollande. Inutile d'ajouter que l'on rattachait ces mystérieuses conférences aux pourparlers dont il a été question naguère pour la formation d'une sorte de ligue franco-hollando-belge.

Deux journaux de Londres démentent aujourd'hui ces prétendues nouvelles.

Le Times se dit autorisé à déclarer que la reine des Pays-Bas a passé la saison d'été dans son château près de La Haye, et par conséquent n'est pas allée en Suisse.

Le Standard répète, de son côté, qu'il n'y a absolument rien de fondé dans les bruits renommés qui prêtent à la France le projet d'établir une entente avec la Belgique et la

Hollande. Il ajoute que l'on peut avoir confiance dans les efforts de l'Empereur Napoléon en vue de conserver la paix.

Telle est aussi l'opinion exprimée par le journal financier le *Bullionist*, dans un article où il passe sommairement en revue les divers points saillants de la politique européenne. De cet examen ressort pour lui la double conviction qu'il n'y a point de question pendante susceptible de faire éclater la guerre, et que la rivalité d'armements qui s'est établie entre les grandes puissances est un gage assuré du maintien de la paix, « par suite des incertitudes de la lutte et de la certitude, pour l'agresseur, d'avoir à payer les frais de son attaque. »

Le *Spectator* envisage les choses d'un autre point de vue. Il établit un parallèle entre la France et la Prusse, met en regard les ressources financières, la force militaire, les chances générales de victoire de chacune des deux puissances, et en tire la conclusion que le cabinet de Berlin ne doit rien épargner pour éviter une guerre. « Nous ne sommes pas assez téméraires, dit en terminant le *Spectator*, pour nous hasarder à prophétiser de quel côté resterait l'avantage, si la grande lutte s'engageait ; mais nous n'hésitons pas à dire que l'Allemagne du Nord a plus d'un motif, et plus d'un motif sérieux, pour y regarder à deux fois avant d'abandonner l'idée de rester en paix avec la France. »

Ces diverses appréciations se résument et se rencontrent, comme on voit, dans l'expression d'une même confiance et des mêmes vues pacifiques.

Dans la presse allemande, ce que nous trouvons principalement à relever aujourd'hui, ce sont les indices de plus en plus marqués du travail qui se poursuit en Saxe dans l'intérêt de l'hégémonie prussienne. Nous trouvons notamment, à ce sujet, le paragraphe suivant dans le nouveau *Fremdenblatt*, de Vienne :

« La présence du roi et de la reine de Saxe à Ischl a donné naissance à toutes sortes de conjectures et a naturellement provoqué une même quantité de démentis. Aujourd'hui on dément le bruit suivant lequel le roi Jean aurait l'intention de céder sa couronne à la Prusse. Pourtant ce bruit ne semble pas entièrement dénué de fondement, et il paraît y avoir un commencement d'intention. »

« Nous entendons dire que cette intention avait sa raison d'être, car le cabinet prussien élève envers la Saxe des prétentions qui tendent à la médiatiser complètement, bien que par les traités ce royaume soit presque devenu une lieutenance prussienne, et il est donc bien possible que dans de telles circonstances le roi Jean ait préféré devenir un simple particulier indépendant plutôt que d'être roi par la grâce de la Prusse. »

Ce n'est pas là précisément une révélation, mais c'est une indication dont il convient de tenir compte.

On lit dans la *Gazette de Turin* :

Ainsi que le télégraphe l'a annoncé, le général Garibaldi a donné sa démission de député au Parlement, en donnant pour raison les empêchements physiques.

Le *Movimento* dit que l'autorité, à Gènes, a

fait des perquisitions dans les boutiques de quelques armuriers.

Pour les articles non signés : P. GODET.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE NIMES

Le droit de réunion.

AFFAIRE LACY-GUILLON ET AUTRES. — RÉUNION DU 29 JUILLET.

Présidence de M. E. GAUSSE, vice-président, assisté de MM. de GIRY et GAUTHIER.

Nous avons fait connaître mardi le résultat du jugement rendu, le 28 août 1868, par le tribunal correctionnel de Nîmes, dans l'affaire Lacy-Guillon et autres.

Voici, d'après le *Courrier du Gard*, le compte-rendu de l'audience :

Audience du 28 août 1868.

Les prévenus, au nombre de trois, sont : MM.

- 1^o Lacy-Guillon, âgé de quarante-un ans, marchand d'estampes ;
- 2^o David Ribot, âgé de cinquante-deux ans, contre-maître de tissage ;
- 3^o Mathieu Breton, âgé de trente-sept ans, négociant en vins, tous domiciliés à Nîmes.

Ils ont à répondre à la poursuite dirigée contre eux par le ministère public, savoir :

Lacy-Guillon et Ribot, pour avoir, à Nîmes, le 29 juillet 1868, organisé une réunion électorale politique moins de cinq jours avant l'élection en vue de laquelle elle avait lieu.

Et Breton, pour s'être, à Nîmes, à la même époque, sciemment rendu complice des délits en prêtant ou louant le local dans lequel cette réunion a été tenue.

FEUILLETON.

24

LE ROMAN DES MÈRES,

PAR ALFRED DES ESSARTS.

DEUXIÈME PARTIE.

(Suite.)

VI.

Chez M. Zœhler, il y avait deux personnes malheureuses, agitées chacune à un titre différent, et obligées de garder au fond de leur cœur l'amertume qui le rongeaient.

C'était Charlotte avec sa douleur, qui devenait de plus en plus sombre en s'éloignant de la date funeste.

C'était la pauvre Emma, doublement orpheline et à qui le monde avait eu soin de prodiguer les dédains pour la punir d'avoir été momentanément élevée jusqu'à lui.

Une à une les anciennes connaissances de M. et Mme Morandot ne s'étaient pas privées de témoigner à Emma cette compassion humiliante qui est un surcroît de chagrin.

On avait affecté de ne plus voir en elle que la paysanne déclassée. Quant à tendre la main à une enfant jetée soudainement dans le désert d'une grande

ville, nul n'y songeait.

En résumé, Emma devint le point de mire de toutes les observations frondeuses, de toutes les récriminations hostiles. Les railleries qui fondirent sur elle furent suivies à courte distance des anathèmes.

Souffrir sans relâche, verser toutes les larmes de ses yeux, sentir les regrets les plus touchants, prier si humblement pour les chéris que la mort lui avait volés ; être si modeste dans son maintien, si douce dans son langage, s'effacer tellement, et tout cela pour servir de cible aux haines les plus idiotes et les plus férocités.

Déjà la jeune fille, qui voulait gagner noblement son pain par le travail, avait fait des tentatives afin de trouver des leçons de musique. Partout où elle se présentait, la malveillance alerte se tenait sur le seuil.

Le regret si vrai et si profond qu'Emma témoignait pour sa bienfaitrice finit par opérer une utile diversion sur l'esprit de Charlotte qui se dit : « La tendresse de l'enfant adoptif peut donc être réelle ? Il n'est donc pas absolument besoin du lien du sang pour cimenter des affections qui traversent la vie ? Qui sait si j'ai été équitable envers Eugène, et si celui que j'avais éloigné à la hâte ne m'eût pas de plus en plus donné des joies maternelles ? »

Cette idée que d'abord elle ne voulait pas s'avouer

germa insensiblement dans sa tête, s'y enracina et finit par la remplir.

Alors, à l'éloignement que Charlotte avait ressenti pour le jeune garçon, succéda le retour de l'ancienne sympathie. Mme Zœhler qui s'était juré de s'enfermer dans son deuil, sentit le besoin de détourner ses yeux de la tombe où dormait la petite fille, et de se rattacher à l'avenir du fils éloigné si durement de la maison. Elle se raidissait bien contre ce penchant nouveau ; elle s'accusait de ne pas garder à sa pauvre Elisabeth une couronne de regrets. Mais les vivants appellent les vivants, et l'image d'Eugène banni se révoltait dans la mémoire de Charlotte.

A la fin, M. Zœhler, — et certes il ne demandait pas mieux, — eut commission d'aller à Orléans chercher Eugène, qui depuis longtemps n'avait reçu de ses parents adoptifs ni une visite ni une lettre.

— Le voilà ! le voilà, cria l'excellent homme en descendant de voiture et recevant dans ses bras un jeune garçon à la figure expressive et à la taille bien prise.

Charlotte tressaillit et courut vers la porte ; mais, malgré elle, ses yeux se remplirent de larmes : car elle pensait que le cercueil de l'autre avait dû franchir ce seuil où Eugène repassait avec des cris d'allégresse.

Quelle effusion que celle de ces premiers moments ! Que de baisers échangés ! quelle expansion après la

lourdeur de l'absence ! La parole expirait en sons confus ; le regard en disait plus que les mots.

Emma accourut au bruit et fut reconnue par Eugène, que de son côté elle eût eu peine à reconnaître, tant il avait grandi et acquis de force. Eugène avait toujours aimé beaucoup Emma. Il lui témoigna donc vivement le plaisir qu'il avait à la revoir.

Douces furent les heures qui suivirent ce retour. On arrêta un plan ; il fut convenu qu'Eugène serait conduit aux cours du lycée Bonaparte par un répétiteur soigneusement choisi, et que chaque soir il étudierait la musique sous la direction de Mlle Emma.

Il était bon, affectueux, soumis ; sa pétulance d'autrefois avait fait place à une raison étonnante pour son âge et qu'on ne pouvait s'expliquer que par le travail de la pensée dans la solitude et l'abandon.

Il y avait des choses qu'il semblait éviter de dire ; et jamais, par exemple, il ne ravivait la douleur de Charlotte en parlant de la petite fille morte. Seulement, il demanda en grâce qu'on lui donnât la photographie d'Elisabeth et, sur ses économies, y fit mettre un joli cadre qu'il accrocha dans sa chambrette. Souvent il contemplait rêveur ce printemps évanoui...

Une fois, pendant qu'il prenait sa leçon de piano, il demanda à Emma, dans un moment de repos :

— Sais-tu ce qu'est devenue la pauvre femme qui,

Lesquels faits constituent le délit d'organisation d'une réunion électorale illicite et la complicité de ce même délit, prévus et punis par les articles 8 et 9 de la loi du 6 juin 1868 et 60 du Code pénal.

Dès huit heures du matin, un assez grand nombre de personnes stationnent aux abords du palais; des gendarmes et des factionnaires placés à toutes les portes, ne laissent entrer, jusqu'au moment de l'ouverture de l'audience, que les personnes appelées par leur service ou les membres du barreau.

A neuf heures moins un quart, la salle est ouverte pour les membres du barreau et les journalistes. Quelques personnes, la plupart de hauts fonctionnaires, prennent place derrière le tribunal. Parmi elles, M. Teulon, ancien premier président; M. Aurès, ingénieur en chef; M. le colonel du 83^e de ligne.

Deux tables ont été placées au pied du tribunal pour les journalistes, auxquels M. le président fait l'accueil le plus courtois. Parmi les journalistes se trouvent M. André, sténographe du *Nouvelliste*, de Marseille, qui doit reproduire les débats *in extenso*.

Un peu avant neuf heures, les portes sont ouvertes au public, et la salle se remplit, mais sans trop de précipitation, et l'on n'entend pas le bruit qui accompagne d'ordinaire une irruption soudaine. Les prévenus prennent place sur des chaises qui ont été préparées.

Quand le tribunal entre en séance, les défenseurs ne sont pas présents; le président les fait prévenir: ils arrivent.

M^e Jules Favre est accompagné de MM^e Demians, Thourel, Bousquet, Cazot.

Lecture est faite de l'ordonnance de renvoi.

Il est procédé à l'interrogatoire des prévenus, qui sont successivement appelés à donner leurs nom, prénoms, profession et domicile.

M. le président les informe qu'il va exposer les faits dont ils sont prévenus, et qu'il les interrogera ensuite, ils pourront laisser à leurs défenseurs le soin de donner une partie de leurs explications, s'ils n'aiment mieux les donner eux-mêmes.

Breton, d'après cet exposé, serait complice pour avoir, en qualité de locataire principal, loué, pour un mois, au prix de 50 fr., un local, sachant qu'il devait servir pour une réunion, et les deux autres comme organisateurs de la réunion.

Lacy-Guillon déclare avoir organisé une réunion électorale privée. J'ai cru, dit-il, avoir été dans mon droit et n'avoir rien à me reprocher.

Sur l'observation du président que la réunion, d'abord privée, aurait dégénéré en réunion publique, Lacy-Guillon répond que si elle est devenue publique, ce n'est point par son fait, mais par celui de l'irruption de la police, irruption qu'il ne qualifie pas.

Il affirme que le nombre des personnes pré-

sentes n'a jamais dépassé celui des invitations distribuées. Il en a été distribué environ de cinq à six cents; elles l'ont été par M. Aurillon.

Ribot déclare que la réunion a été organisée de bonne foi: J'ai été en retard et n'ai pas assisté à la réunion. Quand j'arrivai, et sur la place, on m'a dit que la porte avait été un moment forcée, et dès lors il est possible que des personnes non-invitées soient entrées et que la réunion ait dégénéré.

Ayant mis à la porte un homme qui ne devait pas entrer sans lettre, je pense que personne n'a dû entrer autrement; dans le cas contraire, nous n'y sommes pour rien.

M^e Jules Favre demande que Lacy-Guillon s'explique sur les précautions prises pour que son intention soit respectée, car, dit-il, quand la salle a été envahie par la police, la réunion n'a pas dégénéré: il n'y a plus eu de réunion.

M. le président déclare qu'il sera toujours prêt à poser toutes les questions demandées par la défense, le tribunal ne recherchant que la vérité.

Lacy-Guillon: Je disposai à la porte du local deux hommes de telle façon qu'il ne pût entrer qu'une personne à la fois. Moi-même j'étais derrière ces hommes, vérifiant les lettres. A un moment, je vis une personne que je ne connaissais pas: c'était le commissaire central. M. Aurillon lui demanda sa lettre; il répondit qu'il était commissaire et qu'il entra. Je lui fis remarquer que, précisément parce qu'il était commissaire, il ne devait pas entrer. Ce qui prouve la préméditation, c'est que derrière le commissaire central il y avait six autres personnes; une poussée eut lieu par le fait de la septième personne, à la suite de laquelle Aurillon fut renversé et la salle envahie.

Breton: Je suis locataire du local en question, que je n'occupe plus depuis huit mois, habitant rue Neuve. Lacy-Guillon et Ribot m'ont demandé ce local, disant qu'ils étaient dans leur droit, s'appuyant sur l'opinion de MM. Laget et Penchinat, et m'offrant de me garantir.

Je demandai à consulter quelques personnes. J'allai voir le commissaire central: il était absent. Un autre commissaire, M. Castan, me dit que les réunions électorales étaient interdites; sur mon observation que c'était une réunion privée, il me dit qu'il n'était pas fixé à cet égard, et m'invita à voir le commissaire central. Je vis ce dernier le soir: il me prévint que les réunions publiques étaient interdites. Quant aux réunions privées, il me dit qu'à la rigueur, si j'avais un bail enregistré depuis une quinzaine, peut-être je serais à l'abri.

M^e Thourel fait remarquer que c'est par suite de cette déclaration du commissaire central que le bail a été enregistré le lendemain.

M. le président informe qu'on va appeler les témoins.

Les témoins à charge sont au nombre de cinq.

Ceux à décharge, de plus de soixante.

Pour répondre au désir de M. le président d'abrèger les débats autant que les nécessités de la défense le permettront, M^e Jules Favre déclare renoncer aux dix derniers témoins.

Le témoin M. Bourry a fait parvenir un certificat de maladie.

Louis Fabre, commissaire central: Le 29 juillet, vers neuf heures, conformément aux ordres que j'avais reçus, je me rendis, accompagné de MM. Norbert et Castan, place de l'Oratoire, pour disperser une réunion illégale.

Divers groupes stationnaient sur la place et devant le local: une cinquantaine de personnes étaient à la suite les unes des autres pour entrer. J'entends dire à plusieurs: J'ai oublié mon billet, et on passait outre; nul n'a été refusé; du reste, il eût été impossible de vérifier les lettres, car on n'y voyait pas. Personne ne me demanda rien; je suivis la foule et j'arrivai au milieu. Je demandai le président; ma redingote étant boutonnée, on ne voyait pas mon écharpe, que je montrai alors. Lacy-Guillon me dit qu'il n'y avait pas de président, que le local lui appartenait, qu'il répondait de tout, qu'on ne sortirait que par la force des baïonnettes.

M. Soulas prit ensuite la parole, déclara qu'on avait le droit de se réunir, parce que c'était une réunion privée, mais qu'il convenait de céder à la sommation du commissaire central, sauf à protester et à faire juger la question par les tribunaux. Des signes de désapprobation et des sifflets se firent entendre.

M. Margarot m'apostropha ensuite, me demandant qui j'étais, de quel droit j'étais entré, ajoutant d'un air furieux que j'avais violé leur domicile... Il me demanda d'exhiber le mandat en vertu duquel je me présentais. Je répondis en montrant mon écharpe.

« Oui, me répondit Margarot, je vois bien les trois couleurs nationales; mais vous n'avez aucun droit de pénétrer ici, dans mon domicile privé. »

A ce moment éclatèrent des cris, des vociférations.

J'envoyai alors chercher la force armée.

M. Cazot entra, le chapeau à la main, disant:

« Place à Cazot! »

Lacy-Guillon s'adressa à moi, craignant sans doute qu'il lui arrivât quelque accident. Je lui dis de se mettre au fond de la salle avec les soldats. Je vis là aussi une autre personne qui me dit s'appeler Pierre Baragnon, rester jusqu'au bout. Restez avec Lacy-Guillon, lui dis-je.

Breton m'a, en effet, consulté la veille au soir; je l'engageai à ne pas insister, lui di-

sant qu'il se mettait dans l'embarras et nous y mettait aussi. Il me dit que s'il m'avait vu auparavant, il ne l'aurait pas fait, mais qu'il ne pouvait plus reculer; que, d'ailleurs, il avait une police en règle, et qu'il ne risquait rien...

J'ai estimé, autant qu'on peut le faire dans ces moments, quatre cents personnes dans la première salle, trois cents dans la deuxième, et à peu près autant dans la troisième.

J'ai employé tous les moyens pour éviter l'emploi de la force.

D'après Lacy-Guillon, M. le commissaire central n'a pas dit un mot de vérité: Je ne qu'il ait vu cinquante personnes; qu'il soit entré sans carte; que j'aie dit que je sortirais par la force des baïonnettes.

M. Fabre, au lieu de me prendre sous sa protection, dit aux soldats: Empoignez cet homme, c'est le plus dangereux! Et c'est moi qui lui ai dit de n'avoir pas peur; car tandis qu'auparavant il était très-doux, en ce moment son courage...

M. le président l'invite à respecter les témoins.

M^e Jules Favre demande des explications sur la conversation avec M. Breton.

M. le commissaire central: Nous n'avons parlé avec M. Breton ni de réunion publique, ni de réunion privée; je lui ai dit qu'il avait tort, et je l'engageai à ne pas louer.

M. Breton affirme de nouveau que le commissaire central lui a dit: Si cette réunion est privée et qu'elle ne dégénère pas en réunion publique, à la rigueur, elle serait possible; mais retirez-vous de là.

M. Fabre: Je ne me rappelle pas du tout qu'il ait été question de réunion privée; je n'hésiterais pas à le déclarer s'il en avait été question entre nous.

A une question de M^e Jules Favre, le témoin répond: J'avais reçu l'ordre d'empêcher la réunion, je savais donc qu'une réunion avait lieu.

M^e Jules Favre: Pouvez-vous prévenir, au lieu d'empêcher. Dites-nous quelles sont vos instructions?

R. J'ai reçu l'ordre d'empêcher la réunion.

M. le président et M. le procureur impérial font observer qu'on ne peut pas exiger davantage du témoin.

D. Pouvez-vous citer quelqu'une des personnes entrées sans carte?

Le témoin: Je ne puis désigner aucune des personnes entrées sans carte.

M^e Jules Favre signale des contradictions qui, selon lui, existeraient entre ses déclarations actuelles et son rapport du 29; ainsi le rapport dit qu'on présentait une pièce dont on ne pouvait lire le contenu, faute d'éclairage; il ne disait pas qu'on entraît tout simplement en donnant son nom.

— L'information se fait surtout à l'audience, dit le président.

en m'embrassant, avait dit: « Je suis sa mère! »

— Je l'ignore, répondit la jeune fille. Mais ne songez qu'à la bonne madame Zöhler qui l'a donné tant de marques de tendresse.

Le jeune garçon ne répliqua rien. Sans doute il était profondément reconnaissant envers Mme Zöhler, mais il ne pouvait oublier la pauvre femme jadis entrevue par lui. Et, croyez-le, c'est cela qui faisait la gravité prématurée d'Eugène...

Charlotte, qui pouvait trouver de si grandes consolations dans la tendresse de son fils adoptif et la gratitude de sa jeune amie, recommença à paraître inquiète, à se tourmenter, à garder de nouveau ces longs silences qui avaient suivi la perte de sa fille.

Encore une fois elle souffrait, d'autant plus à plaindre qu'elle n'eût osé avouer le sujet de sa peine.

Inégale d'humeur, elle sentait bien qu'elle tourmentait les autres en se tourmentant elle-même, mais elle ne pouvait réprimer ces paroles saccadées, ces gestes brusques, ces froncements de sourcils qui dénotent une nature véhémence.

Peut-être s'imaginait-elle que nul ne soupçonnait cette agitation, et il fallut, pour qu'elle se décidât à avouer quelque chose, que son mari inquiet la pressât de questions et parlât d'avertir le docteur Foquette.

— Un médecin... s'écria-t-elle; gardez-vous en

bien; je ne suis pas malade.

Longtemps Charlotte se fit prier pour donner cet éclaircissement qu'attendait avec impatience l'honnête Zöhler; mais elle ne pouvait davantage résister à des instances dictées par le plus honorable sentiment.

— Eh bien, dit-elle enfin; eh bien... Non, je rougis de moi.

Tenez, ami, mon trouble, mon chagrin, mon fâcheux état de santé, tout vient d'une funeste jalousie qui me ronge et me torture!

— La jalousie! envers qui? ce n'est pas pour moi, je pense?

— Oh! non, certes. Cette jalousie que vainement je cherche à combattre m'a été inspirée par la tendresse presque filiale qu'Eugène éprouve pour Emma.

— Bah!... fit M. Zöhler stupéfait et ne comprenant rien à ce raffinement de sensations.

— Oui, de jour en jour il s'attache davantage à elle. Il semble la préférer à tout le monde, même à moi, à moi qui lui suis si dévouée, à moi qui n'ai plus que lui!... Je ne puis blâmer cette amitié d'un enfant pour une jeune fille que sa grâce, sa douceur, son âge même rapprochent naturellement d'Eugène. Mais ce qu'il y a au fond, c'est que j'en suis affreusement malheureuse.

Le bon Zöhler, en entendant cette déclaration, se mit à se lamenter.

— *Mein Gott!* ne vivrons-nous jamais tranquilles?

N'est-ce pas de la puérilité de se tourmenter pour des bêtises?

— N'appellez pas de ce nom ce que j'éprouve. C'est un mal sérieux, qu'aucun raisonnement ne peut combattre, car il touche presque à la folie.

— Que faire cependant? Nous ne pouvons pas mettre dehors cette jeune fille si parfaite.

Charlotte secoua la tête en signe de dénégation, mais garda le silence.

En entendant cet entretien si intime, les deux époux avaient négligé de fermer la porte de communication qui masquait l'escalier tournant; et comme les voix montaient parfaitement jusqu'à l'entresol, il n'était pas impossible qu'Emma eût entendu sans le vouloir la déclaration dont elle venait d'être l'objet.

Quoi qu'il en soit, rien dans l'expression de ses traits ne témoigna qu'elle fût instruite.

Toute la journée son langage fut aussi égal que d'ordinaire; le soir, elle donna avec le même soin la leçon de musique à Eugène, et, en présence de Charlotte, se montra aussi amicale avec le jeune garçon. Seulement, une fois qu'on fut bien seuls, Eugène étant couché et endormi, Emma dit à M. et Mme Zöhler:

— J'ai à vous faire un aveu qui me pèse.

Charlotte devint rouge et lança à son mari un regard

méfiant, comme si celui-ci avait pu la trahir.

— Un aveu?... répéta-t-elle d'une voix altérée. Qu'est-ce?

— Voici. Vous m'avez tendu la main la plus généreuse lorsque tout le monde me repoussait: votre protection m'a relevée dans l'estime publique lorsque l'inimitié s'efforçait de m'abaisser. Vous seuls avez eu du cœur. Et non contents de m'admettre chez vous à votre foyer, vous vous êtes efforcés de me trouver une occupation lucrative. Il a fallu toute la malveillance du monde pour faire échouer votre œuvre charitable. Cela restera éternellement gravé dans ma mémoire. Mais parce que vous avez été si bons, s'ensuit-il que je doive abuser de l'hospitalité, traîner ici des heures pleines, en un mot ne plus entreprendre d'efforts pour me créer des ressources?

Je n'ai pas oublié de qui je suis fille: la vie de Paris n'a pu étouffer en moi le souvenir de l'humble village où je suis née. Mon père me reste: c'est près de lui que je dois me retirer; car il est mon protecteur naturel. Ceux qui m'ont déjà accablée de leurs critiques auraient, cette fois, raison de me blâmer si je ne retournais pas dans la maison natale, quelque pauvre qu'elle soit. Ainsi, bons et chers amis, permettez à la triste Emma de se séparer de vous et de reprendre le chemin de son pays. (La suite au prochain numéro.)

— Sans doute, répond M^r Jules Favre, mais pour la défense, non pour la prévention.

Le témoin : Nous avons pénétré dans la réunion revêtus de nos insignes, que nous n'avons découverts que dans la salle.

M^r Jules Favre dit :

J'ai visité hier ce local ; la plus grande salle, un parallélogramme irrégulier, d'environ 38 mètres de superficie, ne peut contenir que deux cents personnes ; les deux autres pièces sont plus petites, et il devait y avoir peu de monde, parce qu'on ne voyait pas de là ce qui se passait dans la grande pièce.

Lacy-Guillon nie le propos où il est question des baïonnettes. M. Fabre répète qu'il l'a parfaitement entendu.

(La suite au prochain numéro.)

Nouvelles Diverses.

On lit dans la France, à la date du 31 août :

Il y a ce soir, au palais de Fontainebleau, grand dîner en l'honneur du comte et de la comtesse de Girgenti.

Le dîner sera suivi d'une représentation théâtrale.

Les ministres qui se trouvent en ce moment à Paris assisteront à cette fête.

M. Mon, ambassadeur d'Espagne, est également à Fontainebleau depuis samedi.

Le comte et la comtesse de Girgenti reviennent demain à Paris.

On sait que le comte de Girgenti est le frère consanguin du roi de Naples. Il est issu d'un second mariage avec Marie-Thérèse, archiduchesse d'Autriche, fille de feu l'archiduc Charles. Né le 12 janvier 1846, le comte de Girgenti est capitaine au 9^e régiment de lanciers autrichiens (prince de Liechtenstein).

Marie-Isabelle-Françoise d'Assise, comtesse de Girgenti, est la fille aînée de la reine d'Espagne. Elle est née le 20 décembre 1851.

Mercredi, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, l'Empereur partira pour le camp de Châlons.

— Un télégramme nous apprend que le prince Napoléon, à bord du yacht le Jérôme-Napoléon a visité lundi le port de Hambourg dans le plus strict incognito.

Après avoir visité Altona, le prince s'est fait conduire dans l'après-midi à Lubeck, d'où il est revenu à Hambourg.

Le prince doit poursuivre son voyage et se rendre dans la région du Weser.

— Les nouvelles de la santé du jeune prince royal de Belgique redevennent inquiétantes. L'amélioration constatée pendant quelques jours ne s'est pas soutenue.

D'après le dernier bulletin « la nuit de dimanche à lundi a été mauvaise et l'état du malade laissait à désirer lundi matin. »

— Un cyclone orageux a traversé la France la semaine dernière et a causé sur nombre de points de la zone méridionale, en suivant un ligne qui partirait de l'Atlantique vers La Rochelle pour aboutir aux Alpes, des ravages considérables.

Le Périgord, le Limousin, la Haute-Loire et le massif des Cévennes ont été rudement éprouvés. L'ouragan, rencontrant la barrière des Alpes, a tourbillonné sur lui-même et ravagé la Haute-Provence et le Bas-Dauphiné, puis, remontant le long du massif des Alpes jusqu'en Savoie, a bouleversé la route et le chemin de fer du mont Cenis.

Sur ce dernier point une fonte énorme de neiges et de glaces, coïncidant avec l'orage, a déterminé des débordements inouïs.

Les voies de communication ont été tellement abîmées que ce n'a été qu'au bout de plusieurs jours qu'on a pu rendre la route du mont Cenis praticable aux mulets, de St-Michel à Sollière, pour le service des dépêches.

Le Journal de la Savoie estime que le chemin de fer Fell ne pourra pas reprendre son service avant deux mois.

L'Empereur et le ministre de l'intérieur ont

envoyé des secours en argent sur les points les plus éprouvés des Hautes-Alpes, de la Drôme et aussi de l'Yonne, où une trombe de grêle a éclaté en dévastant les riches vignobles des environs d'Auxerre et de Tonnerre.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

Seriez-vous assez bon pour insérer dans votre journal ce qui suit :

« Ma femme était atteinte d'une tumeur cancéreuse au sein, d'un volume énorme ; plusieurs médecins conseillaient l'opération, qui offre si peu de chance de guérison. Avant d'accepter ce moyen extrême, je voulus prendre l'avis d'un spécialiste pour ces maladies, de M. le docteur CABARET ; d'après ses conseils, ma femme s'installa dans sa maison de santé, à Billancourt, près de Paris, et ; deux mois plus tard, elle était guérie par lui sans opération. Dans l'intérêt de l'humanité, je ne crois pas devoir taire cette guérison. »

Veuillez agréer, etc.

DESACHY LOMRET, maire.

Montigny-Lengrain, 19 juin 1868.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La musique du 14^e de ligne viendra à Saumur pendant les journées du 6 et du 7 septembre, et se fera entendre aux Courses et au Carrousel.

La présence de cette musique donnera à nos fêtes leur éclat habituel, que nous craignons de voir moins brillant depuis la suppression des musiques de cavalerie.

Les habiles artistes que nous attendons sont connus dans notre ville, où ils se sont déjà fait entendre, et ils sont toujours fort applaudis des dilettanti angevins.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que le Conseil général a approuvé le chemin de fer départemental de Saumur à Poitiers, et a voté pour sa construction la somme de 190,000 fr. sur le budget de 1870. Le conseil général de la Vienne a approuvé le même tracé et voté la subvention demandée par la compagnie.

Le conseil de Maine-et-Loire a donné également un avis favorable au chemin de fer qui doit relier Saumur à Cholet, passant par Doué. Nous espérons qu'une société se constituera sous peu pour donner suite à ce projet. Le conseil a voté une somme de 5,000 fr. sur le budget de 1869 pour étudier le tracé de cette ligne.

La chasse est ouverte depuis dimanche matin. Dès samedi soir, toutes les voitures publiques, tous les wagons de chemin de fer étaient remplis de chasseurs, de fusils et de chiens. Un magnifique temps a favorisé les premiers jours.

Mairie de Saumur.

Souscription pour l'expédition française au Pôle Nord.

MM. Louvet, maire	20 fr.
Chedeau, adjoint	5
Joly, architecte	5
Marnay, commissaire de police	5
Roffay, architecte	5

Saumur, 29 août 1868.

Monsieur le Rédacteur,

Depuis quelques années nous avons si souvent entendu raconter et vanter tant de bénédictions et de consécérations d'églises que je devrais peut-être vous prier d'annoncer simplement et froidement qu'après tant d'autres, une nouvelle église vient d'être consacrée, dans la paroisse de Martigné Briant, par Mgr l'évêque de Limoges, en présence de Mgr l'évêque d'Angers. Mais tant de circonstances ont donné à cette fête un cachet si spécial que je me crois obligé d'entrer dans quelques détails qui pourront intéresser vos lecteurs.

Je vous parlerai d'abord de l'église. Dans une paroisse d'environ 2,000 âmes, cette église n'a été construite qu'avec les ressources de la

fabrique et les offrandes des paroissiens, et cependant elle est belle, grande, magnifique. En entrant, on est frappé d'un aspect grandiose qui vous saisit. Ses trois nefs d'abord, et ensuite les cinq nefs que l'on découvre dans un double transept, lui donnent un caractère original qui plaît à l'œil, et qui fait dire à tous, que c'est une des églises les mieux réussies de toutes celles que l'on voit surgir à chaque instant du sol de notre Anjou. Mais après le succès de l'architecte, ce que l'on admire davantage, c'est que non-seulement l'église est terminée, mais que toutes les décorations et l'ameublement intérieur sont achevés. Un autel majeur, un autel de la Sainte-Vierge dans une absidiole au fond du chœur, deux autres petits autels, une chaire, un orgue, des confessionnaux, des statues, des vitraux, tout a été offert par des paroissiens, en partie par de pauvres ouvrières ou de simples domestiques. Tout est déjà placé, rien n'y manque, que le clocher, qui sera, sans doute, bientôt élevé par l'administration municipale, aidée du gouvernement, qui a promis son concours.

Il y manquait aussi la consécration qu'est venu lui donner Mgr de Limoges, notre compatriote, ancien ami de collège du vénérable curé de Martigné. Pour cette fête, les habitants du bourg avaient préparé de magnifiques décorations. Depuis longues semaines, tous travaillaient dans le silence, et sans faire connaître à leurs voisins les formes nouvelles que leur imagination et bien plus, que leur foi et leur cœur avaient inventées. Mais combien furent grandes la tristesse et la consternation répandues dans tout le bourg, lorsque, dans la matinée du 24 août, un ciel couvert et ensuite une pluie torrentielle vinrent jeter dans tous les cœurs la crainte d'avoir fait des travaux inutiles. Il n'y eut cependant pas de découragement : l'espérance et la prière les soutinrent, et j'aimais à voir le lendemain un bon vieillard qui avait passé toute la matinée en prières, et une jeune personne qui me disait naïvement qu'elle avait dit plus de trente *Salve, Regina*. Ces prières furent exaucées, et le soir, aussitôt que la pluie eût cessé, on vit ces joyeux chrétiens, hommes, femmes, vieillards, enfants, s'empresser de placer des guirlandes, des girandoles, des oriflammes, des arcs de triomphe, des couronnes, des lustres, toute espèce de décorations aux formes les plus variées et les plus gracieuses qui, encadrées dans une double ligne de verdure, formaient un berceau non interrompu dans toute la longueur du bourg. Chacun étalait avec joie, je dirais presque, avec orgueil, les productions de son génie ; mais aussi chacun admirait sans jalousie les heureuses inventions de son voisin. De tout cela il résultait un ensemble plein de variété, mais aussi plein d'harmonie dans la pensée commune, qui fut l'objet de l'admiration de Nos Seigneurs les évêques. Ils arrivèrent à 5 h. 5/4. Je ne vous dirai ni le discours de M. le maire à l'entrée du bourg, ni la réponse de Mgr d'Angers. Je ne vous rapporterai pas non plus les paroles émues de M. le curé, qui dans l'église raconta à Nos Seigneurs les évêques la merveilleuse générosité de ses paroissiens, laissant dans l'ombre les offrandes mystérieuses d'un grand nombre d'âmes qui n'avaient voulu être connues que de Dieu seul et de leur pasteur. Mgr d'Angers et Mgr de Limoges, en lui répondant l'un après l'autre, firent jaillir de leur cœur des accents chaleureux d'admiration pour la beauté de l'église, et plus encore de remerciement et même de reconnaissance pour la générosité dont les habitants de Martigné ont donné une preuve si éclatante.

Le lendemain chacun était heureux de voir un soleil radieux se lever dans un ciel pur et sans nuages. Ce n'est pas ici le lieu de vous redire la suite de ces belles et admirables prières liturgiques, par lesquelles l'Eglise fait la dédicace ou la consécration d'un temple. Commencée à 7 h., la cérémonie ne fut terminée qu'à 1 h. 1/2 après midi. Je dois cependant vous parler de la procession des reliques qui vint rompre la longueur des cérémonies et

dans laquelle, le clergé composé de plus de 60 prêtres précédant les reliques, les autorités civiles qui les suivaient, étaient escortés par la belle compagnie de pompiers dont est fière la commune de Martigné. Je ne puis aussi passer sous le silence l'éloquent discours prononcé à la messe, après l'évangile, par M. l'abbé Néril, professeur de rhétorique, ancien vicaire de Martigné. Prenant pour texte ces paroles de nos saints livres : *J'ai vu la Jérusalem céleste descendant du ciel et venant de Dieu*, il fit voir comment cette église vient de Dieu, d'abord par la création des matériaux, et par la conservation de l'édifice, ensuite par l'onction sainte qui la rend une œuvre divine, enfin par l'inspiration donnée d'abord au vénéré pasteur, et passant comme un souffle divin dans l'âme de ses paroissiens, excitant leurs cœurs généreux, et leur faisant produire cette œuvre merveilleuse, témoignage de leur foi et gage pour aujourd'hui et pour tous les siècles futurs des plus abondantes bénédictions.

La consécration était terminée, mais tout n'était pas fini. La journée devait être complète. Le soir eut lieu une illumination splendide. Ce n'était point de ces clartés éblouissantes que jettent dans nos cités le gaz et la lumière électrique ; mais ce qui vaut mieux, c'est qu'on avait peine à trouver, non pas une maison, mais une fenêtre qui n'eût quelques lampions, quelques bougies ou des lanternes vénitienes. Il y en avait partout dans les branches des sapins plantés sur les bords des rues. Enfin un feu d'artifice vint couronner ces admirables solennités. Des jeunes gens qui s'étaient cotisés en avaient fait tous les frais. En même temps, des feux de Bengale projetaient leurs vives lumières sur les vieux créneaux du château féodal, et d'autres, allomés sur la place et dans les rues, reflétaient sur les guirlandes, les arcades et les oriflammes toutes les couleurs de l'arc-en-ciel qui donnaient un aspect féerique à nos rues et à leurs décorations.

Partout la foule était énorme, et cependant aucun désordre, aucun trouble, aucun tumulte ne sont venus attrister cette fête. Une douce joie, mêlée d'une fierté légitime, brillait sur tous les visages. Ces sentiments étaient produits par le témoignage que tous se donnaient au fond de leur conscience qu'ils avaient rempli noblement un devoir, et manifesté hautement un acte de foi dont cette église rappellerait le souvenir pendant de longs siècles à leurs enfants et aux enfants de leurs enfants.

H. GRIENON, curé de Nantilly,
Natif de Martigné-Briant.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Vienne, 2 septembre. — La Nouvelle Presse libre apprend l'existence d'une note autrichienne, du 27 août, adressée à l'ambassadeur d'Autriche à Berlin.

Cette note donne les détails suivants sur un entretien de M. de Beust avec M. de Werther, ambassadeur de Prusse à Vienne.

M. de Beust aurait manifesté son étonnement de voir le gouvernement prussien faire de la note de M. d'Usedom l'objet d'explications diplomatiques, alors que le silence le plus complet sur cet incident était commandé par l'intérêt commun des deux parties.

La note autrichienne, tout en laissant entrevoir l'indignation provoquée par les intentions qui ont inspiré la note de M. d'Usedom, insiste sur les sentiments pacifiques de l'Autriche, et dit que la paix seule répond à ses besoins actuels.

Berlin, 1^{er} septembre. — Le czar assistera probablement lundi aux manœuvres de cavalerie qui doivent avoir lieu à Berlin.

M. de Bismark reviendra ici à la fin de septembre.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Voici le sommaire du numéro 1351 de l'Illustration (29 août 1868) :

TEXTE : Revue politique de la semaine. —

